

le Sauverois

MUNICIPAL

Édition hiver 2023-2024



Ville de
Saint-Sauveur



2 Coordonnées et conseil municipal | **3** Mot du maire | **4** Nouvelles du maire | **5** Les bons coups | **6-7** Rappels

8 Grands projets | **9** Sécurité publique et incendie | **10** Génie | **11** Urbanisme | **12** Environnement et développement durable

vss.ca

Coordonnées des services

Un numéro de téléphone unique pour joindre les services de la Ville :
450 227-0000

Hôtel de ville

(adresse postale de tous les services)
1, place de la Mairie
Saint-Sauveur (Québec) J0R 1R6

Service de sécurité publique et incendie

2125, chemin Jean-Adam
incendie@vss.ca

Service juridique, du greffe et de la vie démocratique

1, place de la Mairie
greffe@vss.ca

Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

Chalet Pauline-Vanier
33, avenue de l'Église
communautaire@vss.ca

Service des travaux publics

2125, chemin Jean-Adam
travauxpublics@vss.ca

Service du génie

1, place de la Mairie
genie@vss.ca

Service de l'urbanisme

1, place de la Mairie
urbanisme@vss.ca

Service de l'environnement et du développement durable

1, place de la Mairie
environnement@vss.ca

Service des finances

1, place de la Mairie
administration@vss.ca

Les membres du conseil municipal

Votre conseil municipal est composé du maire et de six conseillers municipaux. Le territoire de la Ville de Saint-Sauveur n'étant pas divisé en districts électoraux, tous les membres du conseil municipal peuvent donc vous représenter.



Jacques GARIÉPY

Maire



Caroline VINET

Siège N° 1



Marie-José COSSETTE

Siège N° 2



Geneviève DUBUC

Siège N° 3



Carole VIAU

Siège N° 4



Rosa BORREGGINE

Siège N° 5



Luc MARTEL

Siège N° 6



Bilan annuel

En cette fin d'année 2023, il m'apparaît important de faire le bilan des nombreuses réalisations des derniers mois et de vous présenter nos orientations pour la prochaine année.

Débutons avec le lancement de notre tout premier Plan de mobilité active 2023-2033, au mois de mai dernier, ayant comme objectif de mettre en place les conditions favorables au développement du transport actif sur notre territoire. Ce plan ambitieux présente 70 actions visant à atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés en matière de mobilité active.

Au printemps 2023, une entente est intervenue entre la Ville et la MRC des Pays-d'en-Haut relativement à la vente d'un terrain, adjacent à la future école primaire, afin d'y ériger le nouveau siège social de la MRC. Le bâtiment accueillera une cinquantaine d'employés permanents et sa construction débutera en 2025.

Quant à la nouvelle école primaire, celle-ci compte aussi parmi nos réalisations, considérant les travaux de construction qui se sont amorcés au mois de juin dernier. D'une superficie de 6 640 m², l'école pourra accueillir jusqu'à 632 élèves dès la rentrée scolaire de septembre 2025. Ce projet a pu voir le jour grâce à un investissement de 51,8 M\$ du ministère de l'Éducation, dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2019-2029.

Aussi, la Ville a récemment fait l'acquisition d'un bâtiment situé au 6, avenue de la Gare, permettant la relocalisation du Musée du ski des Laurentides. Ces nouveaux locaux furent inaugurés le 21 juin dernier, au plus grand bonheur des amateurs et amatrices de sport et de culture. Saint-Sauveur étant le berceau du ski, il devenait tout naturel que le Musée loge dans le cœur de notre village.

Parmi les autres grands projets en cours, je ne peux passer sous silence le développement du réseau de sentiers à Saint-Sauveur. Au cours de la dernière décennie, nous avons acquis plus de 11,5 millions de pieds carrés d'espaces verts, et ce, au moyen d'acquisition de terrains, de dons écologiques et de frais de parcs lors de développements immobiliers. Nous travaillons actuellement sur deux sites que nous avons priorisés, soit le Cap Molson et la réserve écologique du Mont-Christie. Au cours des prochains mois, nous serons en mesure de finaliser notre plan d'action et de vous le présenter.

De plus, nous venons de donner l'aval à la reconstruction du skatepark de Saint-Sauveur. La première phase des travaux a débuté au mois d'octobre dernier, avec la démolition intégrale du site et la reconstruction de la fondation granulaire. Les travaux reprendront au printemps prochain avec le bétonnage et l'aménagement. L'ouverture officielle est prévue à l'été 2024, pour le grand bonheur des milliers d'adeptes.

Dans une perspective à moyen terme, nous avons aussi effectué des annonces relativement à ces différents projets : déménagement des terrains de tennis asphaltés et en terre battue sur le terrain arrière de l'hôtel de ville; aménagement d'un parc à chiens adjacent à l'École de Saint-Sauveur – Pavillon Marie-Rose; construction d'une nouvelle caserne de pompier; continuation du projet du Centre des arts de Saint-Sauveur. Nous serons à même de fournir de plus amples détails lors du dépôt du programme triennal en immobilisation 2024-2026.

D'ailleurs, nous sommes actuellement à préparer l'exercice budgétaire 2024 et prévoyons en faire la présentation lors de la séance du conseil municipal du 18 décembre prochain. Comme ce fût le cas ces dernières années, nous veillerons à maintenir un des plus bas taux de taxation au Québec. Pour cela, nous prioriserons des projets et des investissements qui favoriseront la qualité de vie de l'ensemble de la population sauveoise, tout en continuant à offrir des services municipaux de qualité et à la hauteur des attentes de nos citoyennes et citoyens.

Je profite de l'occasion pour souligner le travail exceptionnel accompli par tout le personnel de la Ville et je ne peux qu'en être très fier. Tous ont travaillé d'arrache-pied pour réaliser les projets qui nous ont animés cette année, et ce, dans tous les services.

À l'approche de la période des Fêtes, les membres du conseil municipal se joignent à moi pour vous offrir nos meilleurs vœux de bonheur et de santé!

Jacques Gariépy

Journée mémorable pour deux pompiers du Service de sécurité publique et incendie Saint-Sauveur/Piedmont

C'est le 23 septembre dernier que j'ai participé au défi Centraide Laurentides du Demi-marathon de Saint-Sauveur, accompagné d'employés et de pompiers. L'objectif étant d'amasser des dons pour aider des personnes et des familles de la communauté.

Parmi les participants, soulignons le courage exemplaire de deux pompiers, soit Félix-Antoine Lampron et Alexis Tessier, qui, quelques minutes avant le départ de la course, ont été appelés sur les lieux où un homme était en arrêt cardiorespiratoire. En assistance aux ambulanciers, qui avaient entamé le massage cardiaque, Félix-Antoine et Alexis ont joint les manœuvres de réanimation pour ramener le patient à la vie. Ils ont ensuite aidé les ambulanciers pour le transport en civière du patient, revenu à lui-même. Il s'agit là d'un beau travail d'équipe et à tous, je leur dit bravo pour ce formidable accomplissement.

Bien que cette expérience de réanimation fut riche en émotions, Félix-Antoine et Alexis ont quand même tenu à participer au défi Centraide Laurentides. Et devinez quoi? Ils y ont remporté les grands honneurs puisque leur équipe a raflé la première position! Ce fut décidément une journée extraordinaire dont ils se souviendront longtemps.

Je profite de l'occasion pour remercier les équipes de la Ville pour leur contribution à ce défi, de même que les autres participants issus d'autres organisations. S'unir pour une même cause est sans contredit une initiative très significative pour nos concitoyennes et concitoyens bénéficiant de l'appui de Centraide.



Les bons coups de nos commissions

La Ville compte huit commissions. Chacune d'elles est présidée par un membre du conseil municipal et composée du maire, du directeur général, du directeur du service et d'un autre élu. La mission première de ces commissions est de fixer des orientations, de déterminer des priorités d'action ainsi que d'améliorer le processus décisionnel. Les rencontres ont lieu sur une base régulière et permettent l'émergence d'initiatives et de projets tous aussi innovants que bénéfiques pour l'ensemble des citoyens. Pour consulter la page dédiée aux commissions, visitez le site de la Ville au vss.ca/ville/vie-democratique/comites-et-commissions.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

C'est le 12 octobre dernier que la Ville a annoncé l'amorce du projet de reconstruction de son skatepark, localisé au parc John-H.-Molson.

Piloté par le Service du génie et le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, ce projet de reconstruction devenait un incontournable considérant la désuétude de l'ancienne installation, datant de près de 20 ans et qui avait subi des travaux de réfection partiels en 2015. D'ailleurs, pour l'alimenter dans sa réflexion, la Ville a organisé une rencontre consultative, en mai 2021, auprès de 75 usagers de son skatepark. L'objectif était de sonder les désirs et les propositions de ces derniers. À l'issue de cette rencontre, plusieurs éléments ont été relevés, lesquels se retrouveront dans le nouvel aménagement.

Ce projet totalisera un montant de 1,6 million \$ et sera financé ainsi : 888 000 \$ par règlement

d'emprunt, 384 000 \$ par surplus accumulé et 366 000 \$ par une contribution financière gouvernementale. Cet investissement permettra de remplacer les surfaces d'asphalte par du béton lisse, qui est davantage sécuritaire pour le roulement et dans le cas de chute. Les différentes lignes de circulation ainsi que la grande variété de modules permettront une pratique stimulante, favorisant la progression. Soulignons que la conception de l'espace a été réalisée en concertation avec des usagers locaux, et ce, afin de répondre aux besoins et aux différents niveaux de maîtrise des planchistes et des utilisateurs de trottinette de tous âges.

Les travaux ont déjà débuté et se déploieront en trois phases : démolition, travaux de bétonnage et travaux d'aménagement. L'ouverture officielle est prévue au courant de l'été 2024 et c'est à ce moment que la population découvrira la nouvelle infrastructure à la fine pointe de la modernité, dont la superficie totalisera 1 140 m².



Ressources pour le logement

Dans un contexte de crise du logement, la Ville met à la disposition des citoyennes et des citoyens une page dédiée aux ressources d'aide pour le logement, sur son site Internet. Vous y trouverez plusieurs liens vers des ressources externes pouvant aider avec la recherche de logement ou au paiement de celui-ci, comme :

- Le Programme Allocation-logement (PAL);
- Les logements subventionnés;
- Le Tribunal administratif du logement;
- La Société québécoise d'information juridique;
- Le registre des loyers.

Pour les détails, visitez la rubrique *Ressources d'aide pour le logement*, de la section *Services aux citoyens* du site Internet de la Ville, au vss.ca.



Infolettre municipale

Afin de demeurer informé des projets en cours, des consultations publiques à venir, des offres d'emploi, des activités et événements et plus encore, abonnez-vous à notre infolettre. Pour ce faire, rendez-vous au vss.ca et inscrivez votre adresse courriel dans la section prévue à cet effet, qui figure au bas de la page d'accueil.

Horaire de l'écocentre

À compter du 3 décembre 2023, l'écocentre sera ouvert du mardi au samedi, de 7 h 30 à 16 h. Par conséquent, et conformément à cet horaire, il sera fermé le dimanche 3 et le lundi 4 décembre.

Collecte des sapins de Noël

Une collecte des sapins de Noël naturels est prévue le mercredi 10 janvier 2024. Toutes les décorations devront être retirées des sapins, incluant la neige artificielle. Ceux-ci devront être mis en bordure de terrain, la veille de la collecte.

Horaire de la période des Fêtes

- Les bureaux municipaux seront fermés du 25 décembre au 3 janvier inclusivement.
- L'écocentre sera fermé du 24 au 26 décembre ainsi que du 31 décembre au 2 janvier inclusivement.
- La bibliothèque sera fermée du 23 au 26 décembre ainsi que du 31 décembre au 3 janvier inclusivement.

Emplois d'été étudiants

TU CHERCHES
À VIVRE UNE EXPÉRIENCE
MÉMORABLE?

TU VEUX AVOIR
DU PLAISIR
EN TRAVAILLANT?

TU AIMERAI PASSER
TON ÉTÉ AVEC UNE ÉQUIPE
DYNAMIQUE?

L'équipe du Camp Soleil et du Club Ado te veut dans ses rangs! Pour postuler, tu devras être âgé(e) de 15 ans et plus au 24 juin 2024. Nous t'offrons une formation complète, dont les heures te seront rémunérées.

Voici les différents postes :

Équipe de coordination

- Coordonnateur(-trice)
- Coordonnateur(-trice)s adjoint(e)s
- Intervenant(e)

Date limite pour soumettre ta candidature :
24 janvier 2024.

Équipe d'animation et d'accompagnement

- animateur(-trice)s
- Accompagnateurs(-trice)s

Date limite pour soumettre ta candidature :
3 mars 2024.

Dès janvier 2024, surveille le site Internet et la page Facebook de la Ville puisque nous y afficherons la description de tous les postes disponibles ainsi que les modalités pour postuler.



- ➔ parcourir seulement les sentiers officiels;
- ➔ tenir mon chien en laisse;
- ➔ respecter les règlements.

Réseau de sentiers sauverois

Au fil des ans, la Ville a développé des pôles de sentiers afin de permettre aux amoureux de la nature d'y pratiquer plusieurs activités en toute saison, que cela soit de la randonnée pédestre, de la raquette ou du patin. Actuellement, elle opère deux pôles de sentiers officiels sur son territoire, totalisant 6 kilomètres, soit le parc John-H.-Molson, sur la rue Viviane, ainsi que le réseau La Marquise, sur la rue du Domaine-de-la-Marquise. Elle souhaite, à terme, les bonifier significativement. Pour réaliser cet objectif, qu'est le développement et la pérennisation du réseau de sentiers sauverois, plusieurs actions concertées sont nécessaires, impliquant différents acteurs du milieu. La Ville est à réaliser plusieurs de ces actions, dont voici un aperçu.

PHASE 1 EN CONTINU

Acquisition d'espaces naturels

Pour acquérir et préserver des espaces naturels, la Ville se prévaut de la contribution aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, et ce, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme du gouvernement du Québec. Cette contribution lui permet d'exiger aux propriétaires fonciers la cession d'une partie de leur terrain ou une contribution financière lors d'une demande de permis de lotissement ou de construction. Grâce à cette contribution, la Ville possède actuellement plus de 10 millions de pieds carrés d'espaces naturels dédiés à la conservation et au développement de réseaux de sentiers non motorisés. Uniquement dans la dernière année, la Ville a acquis plus de 1 million de pieds carrés en terrain et en servitude, dans le but de pérenniser des sentiers existants ou de les bonifier.

Plusieurs citoyens se demandent pourquoi la Ville procède à une fermeture temporaire de certains espaces naturels après une acquisition. La réponse est la suivante : parce que lorsque la Ville acquiert des espaces naturels, elle se doit d'exécuter des vérifications de rigueur ainsi que des aménagements qui répondent à ses obligations légales.

PHASE 2 EN COURS

Portrait de la situation actuelle

La Ville est à colliger les informations relatives aux réseaux de sentiers à potentiel de développement sur son territoire et à relever les enjeux propres à chacun. Parmi les sites identifiés, mentionnons celui du Cap Molson (versant Saint-Sauveur - avenue du Mont-Molson), acquis par la Ville en octobre 2021. La terminaison du portrait du réseau de sentiers sauverois est prévue d'ici la fin de l'année 2023.

PHASE 3 RÉALISÉE EN JUIN 2023

Sondage populationnel

En juin 2023, la Ville a sondé la population afin de mieux cerner ses besoins, attentes et préoccupations à l'égard des sentiers de Saint-Sauveur. Parmi les 320 répondants, 98 % ont signifié qu'ils fréquenteraient les sentiers sauverois, advenant une bonification du réseau, et considèrent que le développement de sentiers aura un impact, positif à très positif, sur la qualité de vie des Sauverois et Sauverois.

PHASE 4 HIVER 2023-2024

Consultation des élus municipaux

À la lumière des conclusions du portrait du réseau de sentiers sauverois et des résultats obtenus lors du sondage populationnel, les élus municipaux se rencontreront pour effectuer un processus d'analyse et ultimement, statuer sur une vision à long terme.

PHASE 5 PRINTEMPS 2024

Diffusion publique de la vision

Une fois la vision confirmée par les élus municipaux, celle-ci sera diffusée publiquement, incluant les projets prioritaires à réaliser ainsi que les investissements financiers. Nous vous invitons donc à demeurer à l'affût en vous abonnant à l'infolettre municipale, ou encore, en consultant le site Internet ou la page Facebook de la Ville.

Pour obtenir de plus amples renseignements à propos des sentiers officiels de la Ville et en connaître les règles d'usage, visitez la section *Parcs et sentiers* du site Internet de la Ville, au vss.ca.

Ne laissez pas le feu gâcher votre temps des Fêtes!

Les risques d'incendie demeurent très présents durant la période des Fêtes. Les pompiers du Service de sécurité publique et incendie Saint-Sauveur/Piedmont, en collaboration avec le ministère de la Sécurité publique du Québec, vous invitent à appliquer ces conseils de prudence afin d'éviter tout incendie pendant ce temps de réjouissances.



Le sapin de Noël naturel

- Choisissez un sapin dont les aiguilles sont vertes et ne se détachent pas facilement;
- Installez-le à une distance d'au moins un mètre de toute source de chaleur, telle qu'une plinthe électrique ou un foyer;
- Gardez toujours le pied du sapin humide en ajoutant de l'eau tous les jours;
- Éteignez toujours les lumières du sapin lorsque vous quittez votre domicile ou lorsque vous allez au lit.

Les lumières décoratives

- Utilisez des lumières décoratives homologuées CSA ou ULC;
- Pour vos décorations extérieures, installez des lumières décoratives conçues pour ce type d'utilisation;
- Utilisez des guirlandes de lumières en bonne condition, non fendillées et non séchées;
- Fixez les guirlandes lumineuses à l'aide de ruban isolant et non pas au moyen de clous, de punaises ou d'une brocheuse.

Les chandelles

- Allumez et placez vos chandelles loin des rideaux ou de tout autre objet inflammable;
- Ne laissez jamais vos chandelles allumées sans surveillance;
- Assurez-vous que vos chandeliers sont conçus dans un matériau non combustible et que leur base est stable;
- Rangez les allumettes et les briquets dans un endroit hors de la portée des enfants.

Pour obtenir d'autres conseils de prudence, consultez le site Internet du ministère de la Sécurité publique du Québec, à l'adresse quebec.ca/gouvernement/ministere/securite-publique, ou communiquez avec le Service de sécurité publique et incendie Saint-Sauveur/Piedmont à incendie@vss.ca.

Bienvenue au nouveau Service du génie!

Auparavant jumelé au Service des travaux publics, le génie est récemment devenu un service à part entière. Celui-ci travaille en étroite collaboration avec l'ensemble des services de la Ville, dans la gestion et la réalisation de projets de construction d'envergure.

Le Service du génie est notamment responsable des infrastructures municipales. Il en maintient l'inventaire et en assure la gestion. De plus, il conçoit les plans, devis et contrats lors de projets de construction ou de réfection majeure. Parmi ces infrastructures, on retrouve les rues, les réseaux d'aqueduc et d'égouts, les bâtiments municipaux et les infrastructures de parcs et de loisirs.

Dans le cadre de projets privés de promoteurs, ce service vérifie que leur conception est conforme au règlement d'infrastructure. En d'autres mots, il s'assure que les réseaux d'aqueduc et d'égouts ont la capacité de desservir l'ensemble du projet en question. Il veille également au respect des protocoles d'entente, lors des travaux, et fait le suivi des opérations nécessaires pour l'intégration des infrastructures.

La gestion de l'eau potable et des eaux usées, communément appelée hygiène du milieu, relève également du Service du génie. Ce volet requiert, notamment, l'élaboration de plans directeurs de l'eau potable et des eaux usées ainsi que l'entretien et la réparation des réseaux. Une équipe est entièrement dédiée à la qualité de l'eau potable afin de s'assurer de son accessibilité et de sa saine utilisation, et ce, 24 heures par jour, 7 jours par semaine.

Pour pouvoir réaliser ses nombreux projets, le Service du génie peut compter sur une équipe engagée, dont plusieurs des membres apparaissent sur la photo ci-dessous.



De gauche à droite : MM. Étienne Cantin-Lefebvre et Joël Savoie, préposés au traitement des eaux, M. Ludovic Drevin, journalier-opérateur, M. Sébastien Bouchard, directeur adjoint, MM. Anthony Reid et Jonathan Paradis, techniciens en génie civil, M. David Girard, superviseur, hygiène du milieu et M. Joël Houde, ingénieur municipal.

Sont absent(e)s de la photo : Mme Ursula Kalaschnick, adjointe de direction et M. Simon Mercure, candidat à la profession d'ingénieur.

Pour en apprendre davantage sur les infrastructures et les différents projets municipaux, consultez le site Internet de la Ville, au vss.ca.

La contribution aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels

Les villes bénéficient de différentes alternatives pour leur permettre de bonifier leurs propriétés, d'y aménager des parcs et des sentiers ainsi que de préserver des espaces naturels. L'une d'elles consiste en la contribution aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels.

Les règles et les dispositions, relatives à cette contribution, sont prévues dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) du gouvernement du Québec.

Il faut savoir que les frais de parcs sont exigés lors de situations spécifiques et que des exceptions peuvent s'appliquer. En voici des exemples :

- Lors d'une opération cadastrale (permis de lotissement) ou d'un projet de construction neuve (permis de construction) pour un terrain dont les frais de parcs n'ont jamais été payés;
- Lors de la délivrance d'un permis de construction relatif à un projet de redéveloppement (création de 4 logements ou de 4 lots supplémentaires), et ce, même si les frais de parcs ont été payés antérieurement.

À cet effet, la LAU stipule que la contribution exigée peut être d'un maximum de 10 % de la superficie du site visé ou de la valeur du terrain. La contribution peut alors prendre la forme d'une cession de terrain à la Ville, d'un versement d'une somme d'argent ou d'une combinaison des deux. Les terrains acquis et les sommes perçues doivent uniquement être utilisés pour établir, maintenir ou améliorer des parcs, des terrains de jeux, des sentiers ou pour préserver des espaces naturels existants.

À ce jour, et grâce notamment à cette disposition, la Ville de Saint-Sauveur possède plus de 10 millions de pieds carrés d'espaces naturels destinés à la conservation ou à l'aménagement de futurs parcs ou sentiers, en plus des montants d'argent amassés dans le fonds dédié.

Pour consulter l'intégralité de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, visitez le site Internet de Publications Québec au legisquebec.gouv.qc.ca.



Pour l'amour des animaux sauvages, ne les nourrissez pas

À Saint-Sauveur, il n'est pas rare de voir des cerfs, ratons laveurs, canards, bernaches et autres animaux sauvages, se déplacer sur le territoire, voire sur les terrains résidentiels. En vivant à proximité des forêts et des autres espaces naturels, nous partageons l'habitat où ceux-ci trouvent la nourriture nécessaire à leur survie.

Or, la saison hivernale étant à nos portes, l'envie de nourrir les animaux sauvages peut se faire sentir, en pensant ainsi leur « donner un coup de main ». Malheureusement, les nourrir peut leur causer beaucoup plus de tort que de bien. En effet, à force d'être nourris par l'humain, les animaux sauvages finissent par perdre l'instinct de survie qui leur permet de chercher de la nourriture. Ce faisant, ils s'habituent à la présence humaine ainsi qu'aux routes, aux autoroutes et aux automobiles, ce qui décuple les risques de collisions mortelles. De plus, certains animaux, dont les chevreuils, peuvent causer de sérieux dommages à votre aménagement paysager s'ils se nourrissent à même vos haies de cèdres, vos plantes ornementales ou votre pelouse.

Ultimement, le nourrissage des animaux sauvages peut causer de nombreux autres problèmes, tels que :

- un retard dans leur migration, voire un établissement local et permanent;
- une augmentation de la population d'animaux sauvages;
- des problèmes de santé importants, voire de la malnutrition.

C'est dans cet esprit que le *Règlement 500 sur la qualité de vie* de la Ville de Saint-Sauveur interdit de nourrir ou d'attirer un animal sauvage sur un plan d'eau, un terrain privé ou le domaine public, en y distribuant ou en laissant de la nourriture ou des déchets de nourriture.

La contribution de tout un chacun est primordiale pour freiner le nourrissage des animaux sauvages sur le territoire sauveurois. Nous sollicitons donc votre collaboration pour permettre à ceux-ci de demeurer dans leur habitat, et par le fait même, d'assurer leur survie.

